

Questions orales

Je promets de me pencher sur ces cas particuliers, mais je refuse de m'engager à la Chambre des communes à rendre la justice conforme au style du Parti réformiste.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Nous attendons encore les résultats des diverses consultations et des diverses études. J'aimerais donner au ministre l'occasion de montrer aux Canadiens qu'il ne fait pas que parler, mais qu'il agit.

L'audience du violeur qui avait déjà été expulsé et dont le député vient de parler aura lieu demain matin, à 8 h 30. Le ministre va-t-il annuler cette audience immédiatement, expulser cet individu et garantir aux Canadiens qu'il ne remettra jamais plus les pieds dans notre pays?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, premièrement, je ne suis pas au courant de ce cas.

Deuxièmement, si le député est aussi inquiet qu'il le dit, je tiens à le mettre en garde. Son grand enthousiasme risque de faire avorter l'affaire parce que d'autres députés et lui pourraient être accusés d'outrage au tribunal.

Je pense que vous devriez tout d'abord vous calmer.

● (1455)

Ensuite, si ce cas vous tient réellement à coeur et que vous voulez que justice soit faite, n'allez surtout pas commettre d'outrage au tribunal et donner à cet individu d'autres recours juridiques.

Le Président: Je demanderais aux députés d'inclure la présidence dans leurs questions et leurs réponses.

* * *

[Français]

L'EMBARGO AÉRIEN SUR HAÏTI

M. Bernard Patry (Pierrefonds-Dollard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. À la suite de l'embargo aérien sur Haïti, un grand nombre de ressortissants canadiens se pressent de quitter ce pays. Or, ce matin, les médias nous informent que plusieurs Canadiens et Canadiennes n'ont pu quitter Haïti et ce même avec des billets de retour valides à cause d'une augmentation tarifaire d'Air Canada.

Qu'est-ce que le ministre compte faire pour remédier à cette situation?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai appris les allégations que mon honorable collègue vient de décrire aujourd'hui même. Je veux souligner que, évidemment, nous ne contrôlons pas les tarifs chargés par les lignes aériennes, mais je veux vous assurer et tous les députés de la Chambre que nous sommes très inquiets, si véritablement ces allégations sont correctes.

[Traduction]

Même si nous n'avons pas de pouvoir de réglementation dans le cas présent, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris que ce type de situation existait en Haïti, si en fait ces allégations sont exactes. Nous allons nous renseigner et je suis persuadé que le transporteur en question voudra expliquer les faits et s'assurer que les Canadiens comprennent exactement ce qui s'est passé.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Depuis plusieurs mois, des agents d'immigration, particulièrement de Montréal et de Toronto, exigent de la part des réfugiés reconnus par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un passeport de leur pays et demandent à ces personnes de s'adresser à leur consulat ou ambassade pour en obtenir un afin d'étudier leur demande de résidence permanente.

Ma question est la suivante: Le ministre est-il conscient du fait que l'exigence posée par ces agents d'immigration à des réfugiés reconnus met en péril la sécurité de ces réfugiés, ainsi que celle de leurs familles demeurées au pays?

[Traduction]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, normalement, les réfugiés acceptés au Canada doivent produire les documents pertinents à leur arrivée. Je pense qu'on peut facilement comprendre qu'il est impossible à un certain nombre de personnes d'obtenir ces documents si, en fait, ce sont bel et bien des réfugiés qui fuient le régime de leur pays, et on en tient compte.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. On nous dit que les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois sont la principale source d'armes utilisées pour commettre des crimes, parce que leurs armes peuvent être volées. Il faut avoir des renseignements précis sur l'endroit où les criminels se procurent leurs armes pour déterminer si des contrôles plus stricts sur les armes à feu permettraient de réduire les crimes à main armée. Pourtant, nous n'avons aucune statistique à ce sujet.

Le ministre va-t-il entreprendre une étude nationale complète pour trouver la source des armes à feu utilisées dans le cadre d'activités criminelles et veillera-t-il à ce que tous les Canadiens puissent avoir facilement accès à ces renseignements?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous n'avons pas de statistiques précises sur la disponibilité d'armes à feu à des fins illégales. Comme le député l'a signalé, il y en a qui disent que la plupart des armes à feu qui aboutissent entre les mains de criminels sont volées, mais les